



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le 11 OCT. 2013

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-816-13
Nos réf : 2013/ 1052

N° 8214	
Pour instruction	URBA
Pour information	

Objet : Projet de réalisation de la ZAC du Clos d'Ambert
Copie à : Préfecture de Seine-Saint-Denis

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Monsieur le Maire,

L'autorité environnementale a été saisie sur le dossier, présenté par la ville de Noisy-le-Grand, pour le projet ZAC du Clos d'Ambert, à Noisy-le-Grand. L'accusé de réception de ce dossier est daté du 09 août 2013.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public.

Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental
de l'Environnement et de l'Energie
Le directeur adjoint


Jean-François CHAUVÉAU

Monsieur le Maire
Hôtel de ville de Noisy-le-Grand
BP 49
93161 Noisy-le-Grand Cedex



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande